

**FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS SECTION IV**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Savoir prévenir le risque amiante. Le programme est adapté au personnel encadrant technique réalisant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions, technico-commercial des études de l'établissement, des documents techniques où contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

CONTENU DE LA FORMATION : Conforme au décret du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

[X] **En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

[X] **En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

[X] **En distanciel** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

[X] **En multi-modal V1** : En visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

[X] **En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 35 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION-PRE REQUIS : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste.

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propreté ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir prévenir le risque et mettre en œuvre des mesures sur un chantier en présence d'amiante. Obtenir la certification SS4

FINANCEMENT POSSIBLE : Fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers

formation en présentiel

formation en classe virtuelle

formation en distanciel

formation multi modale V1

formation multi modale V2

FORMACODE 22266

Répertoire spécifique RS1414

RNCP 1111

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : **10 rue des papeteries 63300 THIERS**



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN PRESENTIEL**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	DC1 - CONCEVOIR LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	les maladies liées à l'amiante rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaitre, reconnaître des MCA Connaitre, déterminer des niveaux d'empoussièremment Connaitre les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
	2 DC2 - ORGANISER ET PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaitre les équipement de protection Connaitre les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
	3 DC3 - GARANTIR LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES CHOIX, DES DECISIONS ENGAGEES TOUT AU LONG DE L'INTERVENTION AMIANTE
	Connaitre les procédures de gestion des déchets Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 40% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif oref.



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN CLASSE VIRTUELLE**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
		DC1 - CONCEVOIR LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
		les maladies liées à l'amiante rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaitre, reconnaître des MCA Connaitre, déterminer des niveaux d'empoussièremment Connaitre les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
		2 DC2 - ORGANISER ET PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
		Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaitre les équipement de protection Connaitre les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
		3 DC3 - GARANTIR LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES CHOIX, DES DECISIONS ENGAGEES TOUT AU LONG DE L'INTERVENTION AMIANTE
		Connaitre les procédures de gestion des déchets
		Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 35 heures.
Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure, sous surveillance d'un formateur en visio et écrans partagés.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN DISTANCIEL**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	DC1 - CONCEVOIR LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	les maladies liées à l'amiante rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaitre, reconnaître des MCA Connaitre, déterminer des niveaux d'empoussièremment Connaitre les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
2	DC2 - ORGANISER ET PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaitre les équipement de protection Connaitre les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
3	DC3 - GARANTIR LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES CHOIX, DES DECISIONS ENGAGEES TOUT AU LONG DE L'INTERVENTION AMIANTE
	Connaitre les procédures de gestion des déchets
	Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 35 heures de formation dans un temps défini. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules. (Assistance téléphonique et par mail afin d'apporter des éclaircissement si il y a des difficultés de compréhension)

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure, sous surveillance d'un formateur en visio et écrans partagés.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V1) : classe virtuelle 21h+ présentiel 14h.**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
		DC1 - CONCEVOIR LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	<i>En classe virtuelle</i>	les maladies liées à l'amiante rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaitre, reconnaître des MCA Connaitre, déterminer des niveaux d'empoussièrement Connaitre les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
		2 DC2 - ORGANISER ET PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	<i>En présentiel</i>	Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaitre les équipement de protection Connaitre les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
		3 DC3 - GARANTIR LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES CHOIX, DES DECISIONS ENGAGEES TOUT AU LONG DE L'INTERVENTION AMIANTE
	<i>En présentiel</i>	Connaitre les procédures de gestion des déchets
	<i>En présentiel</i>	Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant se connecte à la classe virtuelle durant 21 heures. Méthode interactive avec le formateur, QCM, échanges, apports théoriques. Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT TECHNIQUE
SOUS SECTION IV
PROGRAMME EN MULTI-MODAL (V2) : A distance 14h + présentiel 21h.

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
		DC1 - CONCEVOIR LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	<i>En classe virtuelle</i>	les maladies liées à l'amiante rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaitre, reconnaître des MCA Connaitre, déterminer des niveaux d'empoussièremment Connaitre les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
		2 DC2 - ORGANISER ET PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE
	<i>En présentiel</i>	Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaitre les équipement de protection Connaitre les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
		3 DC3 - GARANTIR LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES CHOIX, DES DECISIONS ENGAGEES TOUT AU LONG DE L'INTERVENTION AMIANTE
	<i>En présentiel</i>	Connaitre les procédures de gestion des déchets
	<i>En présentiel</i>	Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 21 heures de formation dans un temps définit. Le formateur accède à la plate forme, vérifie les temps passés sur les modules.
Regroupement des apprenants en présentiel pendant 14 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, en entrée permanente, nous contacter.